Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

cerfa

N° 14734*03

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception	Dossier complet le	N° d'enregistrement
01/10/2020	01/10/2020	f09320p0232

1. Intitulé du projet

Projet Vapincim XXI portant sur la construction d'un ensemble immobilier comprenant des logements, une résidence services sénior et des commerces sur la commune de Gap (05000)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom : Prénom :

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale : SCI VAPINCUM XXI

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale : Christopher PAGET, Président du Directoire de la SA PROGEREAL (Gérant)

RCS / SIRET : 5 0 2 4 6 4 8 1 1 0 0 0 2 0 Forme juridique : SCI construction vente

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie *(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)*
39 a)	construction d'un ensemble immobilier avec une surface de plancher comprise entre 10 000 m² et 40 000 m²

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet prévoit la construction d'un ensemble immobilier en R+6 avec 2 niveaux de sous-sol pour 11630 m² de surface de plancher comprenant :
- 860 m² environ de surface de plancher pour des commerces en rez-de-chaussée
- une résidence services sénior non médicalisée en R+6 de 6000 m² de surface de plancher comprenant 100 unités d'hébergement (T1 à T3)
- 74 logements pour 4900 m² en R+6 de surface de plancher allant du T1 au T4
- 141 places de stationnement sur 2 niveaux de sous-sol (boxées pour les logements et non boxés pour les commerces et la résidence services sénior) dont l'accès se fera depuis l'avenue du Maréchal Foch

Le projet va se réaliser sur une parcelle non bâtie (cadastrée AN 102,103,104 et 105 pour une surface de 3870m²) appartenant à la SCI Vapincum XXI actuellement en nature de terrain vague à côté de la gare ferroviaire de Gap et de la gare routière. Il est prévu d'en détacher la surface de l'emplacement réservé n°7 (=834 m²).

L'ensemble immobilier est constitué de 4 bâtiments et est en forme de U avec un espace vert central sur dalle de 300 m² environ.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

4.2 Objectifs du projet

Le projet concerne un terrain vague localisé dans le centre de la ville de Gap, vierge de toute construction et offrant un accès quasiment immédiat aux commodités du centre-ville. Il se positionne en complément du nouveau pôle multimodal (gare ferroviaire, gare routière) situé au pied de l'immeuble, dans un quartier fortement urbanisé avec des habitats collectifs en R+7 et des bâtiments accueillant commerces et services de commodités de la vie quotidienne. Il bénéficie d'ouvertures paysagères et d'une proximité avec un cadre verdoyant (le parc de la Pépinière).

Le projet vise à urbaniser un terrain vague en état caillouteux sur lequel auqun aménagement particulier n'est réalisé. Il permettra de développer plusieurs types d'offres pouvant bénéficier à ses futurs résidents mais aussi usagers du quartier : accroissement de l'offre de logements neufs dans le centre de Gap, accueil de commerces, services du quotidien ou petites franchises comme une brasserie qui répondront à la demande quotidienne du quartier, venant ainsi compléter l'offre existante.

Une étude de positionnement programmatique réalisée, à notre demande, par le cabinet MERCAT en décembre 2018 indiquait qu'aucune résidence sénior non médicalisée n'était présente sur la commune, ou à proximité directe, permettant d'offrir aux séniors des logements autonomes dans le centre-ville, en complément de l'offre des Ehpad (la commune compte 5 Ehpad) .

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

-Mise en place des installations et clôtures de chantiers.
-terrassement en déblais des deux niveaux de sous-sol, y compris évacuation du site, à l'avancement, de ces mêmes déblais.
-réalisation des ouvrages de confortement des bâtiments mitoyens en partie Ouest et des voiries sur le reste du périmètre (berlinoises/ voiles par passes alternées).
-fondations de l'ouvrage en lui-même et élévation des 2 niveaux en infrastructure.
-réalisation des bâtiments (gros-oeuvre et corps d'états secondaires)
-raccordements aux réseaux publics
-apport de terre et plantations de l'espace vert central
-repli des installations et clôtures de chantier

horaires d'ouvertures du chantier classiques, pas de travail nocturne.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le fonctionnement du projet dans sa phase exploitation est celui d'un ensemble immobilier de logements connectés au centre-ville avec des commerces en rez-de-chaussée. Il comprend 74 logements en accession libre à la propriété et une résidence services sénior non médicalisée de 100 unités d'hébergement qui sera administrée par un gestionnaire.

Les logements vont du T1 au T4 et seront proposés à la vente en VEFA à des acquéreurs variés : primo-accédent, actifs matures, retraités, investisseurs.

La résidence services permettra aux séniors habitant en périphérie un retour vers le centre ville. Les services de la résidence leur assurera de vivre réellement chez eux tout en bénéficiant de la convivialité et de la qualité des lieux . L'offre de services à l'intérieur de la résidence sera spécifiquement adaptée à une clientèle de personnes âgées: accueil, restauration, animation, linge de maison, ménage…

Aux pieds de l'ensemble immobilier, on retrouvera des commerces, services et des ouvertures vers l'extérieur et sur le quartier, le projet venant compléter l'aménagement du nouveau pôle multimodal de la gare.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?
La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Pour la réalisation du présent projet, la SCI VAPINCUM XXI a déposé le 23/06/2020 auprès des services de la mairie de Gap une demande de permis de construire n°PC 005061 20 P0072.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface de terrain	3032 m²
Surface de plancher	11630 m² sdp
dont :	
commerces en rez-de-chaussée	862 m²sdp
logements en R+6	4823 m²sdp - 74 logements
résidence services sénior en R+6	5945 m²sdp - 100 unités hébergement
places de stationnement	141 unités
surfaces espaces verts	300 m² env

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Le projet concerne les parcelles contiguës AN 102p, 103p, 104 et 105p situées entre les avenues des Alpes, de la Gare et du Maréchal Foch

Commune de GAP (05000)

Coordonnées géographiques[1] Long. 6 . °6 8 '5 5 "6 5 Lat. 4 4 °5 6 '3 1 "9 5

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : Long. _ _ ° _ _ ' _ _ " _ Lat. _ _ ° _ _ ' _ _ " _

Point d'arrivée : Long. _ _ ° _ _ ' _ _ " _ Lat. _ _ ° _ _ ' _ _ " _

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui ☐ Non ☒

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui ☐ Non ☒

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

1 Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.
Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-données-environnementales-.html.
Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.
Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	source : cartographie géoportail source : https://inpn.mnhn.fr/viewer-carto/espaces
En zone de montagne ?	☒	☐	source : cartographie https://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/communes-classees-en-zone-de-montagne
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	source : https://inpn.mnhn.fr/viewer-carto/espaces
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	source : https://inpn.mnhn.fr/viewer-carto/espaces
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) des routes départementales des Hautes-Alpes -3e échéance - approuvé par arrêté préfectoral du 04/12/2018 - avenue du maréchal Foch (classe 3) source : http://www.hautes-alpes.gouv.fr/plan-de-prevention-du-bruit-dans-l-environnement-a6920.html http://www.hautes-alpes.gouv.fr/arrete-no-2014-330-0012-du-26-11-2014-et-ses-a45
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☒	☐	servitude d'utilité publique AC1 - périmètre de protection au titre des monuments historiques - Chapelle du Saint Coeur (MH classé) - périmètre de covisibilité

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	source : https://inpn.mnhn.fr/viewer-carto/espaces
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	PPRN prévisibles du approuvé par arrêté préfectoral du 23/11/2007 - annexe au PLU de Gap pas de mention d'un PPRT sur Gap source : http://www.hautes-alpes.gouv.fr/informations-acquereur-locataire-ial-r1068. html - carte des aléas - carte du zonage réglementaire http://www.hautes-alpes.gouv.fr/gap-a2369.html
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	source : non référencé dans base de données BASOL/BASIAS https://basol.developpement-durable.gouv.fr/ cartographie https://www.georisques.gouv.fr/articles-risques/basias
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	source : https://www.data.gouv.fr/fr/datasets/zones-de-repartition-des-eaux-zre-metropole/
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	☐	☒	source : plan des servitudes d'utilité publique approuvé par délibération du conseil municipal du 27/09/2019 - annexé au PLU de Gap annexes sanitaires au PLU de Gap
Dans un site inscrit ?	☐	☒	source : https://inpn.mnhn.fr/viewer-carto/espaces
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	**Oui**	**Non**	**Lequel et à quelle distance ?**
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	source : géoportail - cartographie Directive oiseaux et Directive habitats - Natura 2000 directive Oiseaux : bois du Chapitre (9km), marais de Manteyer (8km) - Natura 2000 directive Habitats : Dévoluy, Durbon, Charance, Champsaur (3km)
D'un site classé ?	☒	☐	monument historique classé - chapelle du Saint Coeur (200m environ) Le projet a été présenté au Service des Architectes des Bâtiments de France dans le cadre de l'instruction du dossier PC

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?
Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? *Appréciez sommairement l'impact potentiel*
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	En phase travaux : cela est possible uniquement pendant les opérations de terrassement. Les sondages les plus profonds (+de15m) réalisés lors d'une étude de sols G2 AVP n'ont pas rencontré la nappe mais fluctuations possibles Durant la phase exploitation, le projet ne suscitera pas d'échange avec la nappe ni ne puisera dans cette dernière. Il ne prévoit aucun prélèvement direct dans le milieu naturel. Il sera raccordé au réseau d'alimentation en eau potable de la commune pour les consommations domestiques liées à l'occupation des logements et commerces : alimentation, hygiène, nettoyage, arrosage...
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Le projet comporte des surfaces végétalisées ainsi qu'un bassin de rétention permettant de récupérer les eaux pluviales.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	Le projet sera excédentaire en déblais en raison des travaux de terrassement pour la réalisation de deux niveaux de sous-sol dont l'un semi-enterré.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	cf réponse précédente. Aucune importation de remblais ne sera nécessaire
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Le site est un terrain vague actuellement, donc pas d'intérêt écologique ni d'enjeux fort de conservation. 4 arbres de diamètre 30 cm environ seront à couper au nord ainsi que des arbres en limite est.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☐	Sans objet

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	projet non concerné par les zones de sensibilité évoquées au 5.2
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Le terrain est un terrain vague classé en zone UA2 au titre du PLU modifié approuvé par délibération du CM du 27 septembre 2019. Cette zone correspond aux boulevards urbains ceinturant le centre ancien, où la qualité et la mixité urbaine doivent être renforcées.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	Sans objet. Pas de PPRT
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	retrait- gonflement des argiles - risque faible d'après le certificat d'urbanisme délivré par la commune de Gap le 27/12/2018 zone de sismicité modéré - zone 3 source : http://www.hautes-alpes.gouv.fr/IMG/pdf/IAL_GAP_Fiche_Risques_cle67e4ba.pdf
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐ ☐	☒ ☒	Sans objet Source : annexe sanitaire du PLU en vigueur
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	☒	☐	Phase chantier : circulation des engins de chantier Phase exploitation : circulation des habitants des 74 logements créés, des résidents sénior des 100 unités d'hébergement et des clients des commerces. Le stationnement sauvage actuel sur le site n'existera plus d'où un report du stationnement sur les voiries et parkings publics alentour, notamment le parking de Bonne prévu pour absorber ce report.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒ ☒	☐ ☐	Phase chantier : bruits liés aux travaux, notamment terrassement, gros oeuvre et circulation d'engins Phase exploitation : uniquement des bruits domestiques et bruits liés à la circulation des véhicules des habitants des logements créés et des clients des commerces Il est à soulgner que l'environnement immédiat du site est déjà urbain : voie ferrée, boulevard urbain

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐ ☐	☒ ☒	Phase chantier : émission de gaz d'échappement et de poussière liés aux engins Phase exploitation : Non - uniquement émissions de gaz d'échappement liés à la circulation des véhicules des habitants et clients des commerces+ odeurs domestiques (poubelle, nourriture, déchets verts, etc...)
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☐ ☐	☒ ☒	Phase chantier : temporaire, notamment lors des terrassement Phase exploitation : Non
	Engendre-t-il des émissions lumineuses? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☒ ☒	☐ ☐	Phase chantier : non. A ce stade, aucun éclairage des façades n'est prévu, ni travaux de nuit. Phase exploitation : enseignes lumineuses éventuellement dans le respect de la réglementation, éclairage intérieur des logements
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	Cf volet odeurs et nuisances olfactives
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	En phase travaux : les rejets seront détournés vers le réseau de collecte des eaux usées de la commune. En phase exploitation : les eaux de pluie résiduelles et les eaux usées seront évacuées dans le réseau de la commune. Les sous-sol étant étanches, une infiltration de produits polluants dans les sols puis dans les eaux souterraines n'est pas envisageable.
	Engendre-t-il des effluents ?	☒	☐	La création de 74 logements + des 100 unités d'hébergement en résidence service + commerces engendre la production d'eaux usées domestiques. le projet sera raccordé au réseau d'assainissement collectif de la commune.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Phase chantier : production de déchets divers : inerte, non dangereux et dangereux : tri sur site et envoi vers filières agréées adaptées. Phase exploitation : le projet génère des déchets ménagers liés aux 74 logements et 100 unités d'hébergement en résidence sénior projetés qui seront envoyés vers des filières adaptées après tri sélectif via le réseau de collecte communal.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Le projet s'insère dans un tissu urbain dense et entièrement bâti. de par ses caractéristiques, sa localisation et son environnement, il ne porte pas atteinte au patrimoine architectural, culturel ou paysager. Au contraire, le projet intègre un bâtiment de qualité sur rue permettant de requalifier le terrain en lieu et place d'un terrain nu non entretenu. Pour rappel, le projet est soumis à l'avis de l'ABF.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	☐	☒	Non. La vocation résidentielle du secteur est confortée.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui ☒ **Non** ☐ Si oui, décrivez lesquelles

Aux pieds du projet se trouve le nouveau pôle d'échanges multimodal dont les travaux ont été lancés en 2019 et qui a été terminé en 2020 :
- rénovation de la gare SNCF et des quais
- aménagement du parvis de la gare routière avec un îlot végétalisé
- 3 quais pour les bus ont été créés Avenue de la Gare complétés par 3 quais Avenue des Alpes
- un cheminement piétonnier vers le parking de Bonne
- 4 places pour les taxis
- 4 places dépose-minute
- 2 places PMR
- 2 dépose minute pour les cars de tourisme
- toilettes publiques

Un plan de localisation de ce projet est joint en annexe 5.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ **Non** ☒ Si oui, décrivez lesquels

sans objet

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet n'engendre pas d'enjeux environnementaux particuliers. Il s'insère sur un terrain vague dans un milieu urbain dense et n'impactera pas les milieux naturels.
Au vu des éléments présentés dans ce formulaire et de ses annexes, la réalisation d'une étude d'impact ne nous parait pas nécessaire.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - **non publié** ;	☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	☒
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories *5° a), 6° b) et c), 7°, 9°,10°,11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement* un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	☒
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux *5° a), 6° b) et c), 7°, 9°,10°,11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement* : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	☒
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Fait à MARSEILLE le, 29/09/2020

Signature

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus